

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 AVRIL 2026**

Délibération n°

2026025

Date de convocation : 23/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 1 pouvoir)

Budget prévisionnel 2026

BA Cantine scolaire

→ **Adopté à la majorité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260427-D_2026025-DE

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 23 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, Jean-Baptiste HALTY, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Karine MONTEILLET, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : Mme Carole NAZABAL (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DALLET

**O.J n°4.1 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2026
Budget annexe de la cantine scolaire**

Rapporteur : Monsieur le maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2026 a été débattu lors de la commission finances qui s'est réunie le jeudi 16 avril 2026 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement, pour le budget annexe de la cantine scolaire.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget annexe de la cantine scolaire par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	371 505	371 505
Investissement	0.00	0.00

Section de Fonctionnement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants en €	Vote
Chap. 011	186 500	1 contre / 2 abstentions / 20 pour → Adopté à la majorité
Chap. 012	185 000	→ Adopté à l'unanimité
Chap.65	5.00	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 70	231 000	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 74	500	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 75	140 005	→ Adopté à l'unanimité

Fait à Bassussarry le 27 avril 2026.

Le Maire,
Yannick BASSIER